

PRESSEDIENST

Accord de libre-échange transatlantique

La ministre-présidente, Malu Dreyer, défend la culture et les médias

« Il faut qu'à l'avenir également, le développement et le soutien à l'audiovisuel et à la culture soient possibles pour la population allemande et européenne », a souligné Malu Dreyer, ministre-présidente du land de Rhénanie-Palatinat, actuelle présidente de la commission des länder pour l'audiovisuel, dans une lettre adressée à la chancelière allemande, Angela Merkel. L'objet de ce courrier est le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis. L'actuel projet de mandat de négociation de la Commission ne prévoit pas d'exception pour la culture et les médias. Un accord de libre-échange n'incluant pas d'exception pour la culture et les médias pourrait rendre à l'avenir encore plus difficile, voire impossible, le soutien financier à la culture et à l'audiovisuel public, selon la ministre-présidente.

En février 2013, le président Obama, J. M. Barroso, président de la Commission, et H. van Rompuy, président du Conseil Européen, s'étaient entendus pour donner aux relations économiques transatlantiques une base contractuelle très étendue. Au sein même de la Commission, aucun consensus ne s'est dégagé pour savoir si le projet de mandat de la Commission devait inclure les domaines sensibles que sont la culture et l'audiovisuel et qui relèvent de la compétence des États membres. Trois des commissaires se sont publiquement prononcés contre une telle éventualité. Malgré tout, le commissaire au Commerce, K. de Gucht a pu faire prévaloir sa conception au sein du collège.

La ministre-présidente, M. Dreyer, rappelle dans son courrier qu'aux termes de la Loi Fondamentale allemande, ce sont les länder qui sont compétents en matière de politique culturelle et médiatique. Elle entend profiter de cette compétence pour défendre, en collaboration avec le gouvernement fédéral, une exception explicite pour la culture et l'audiovisuel dès le mandat de négociation de la Commission. « Un futur accord de libre-échange transatlantique doit en outre être conçu de manière technologiquement neutre et évolutive, et reconnaître l'intérêt légitime qu'ont les États membres à développer la politique médiatique et culturelle en tant qu'expression de leur identité nationale », a ajouté la ministre-présidente.



PRESSEDIENST

CHANCELLERIE RÉGIONALE DE RHÉNANIE-PALATINAT

Aujourd'hui, les 27 États membres de l'UE entament à Dublin les négociations sur le projet de mandat, afin d'en transmettre ensuite aux États-membres une version remaniée. Comme le mandat détermine la marge de manœuvre de la Commission européenne pour les négociations de l'accord avec les États-Unis, il pose un jalon essentiel pour le déroulement des discussions. Le mandat définitif, qui sera donné à la Commission pour les négociations, doit être décidé le 14 juin 2013 par le Conseil constitué des 27 États membres. En un deuxième temps, la Commission a l'intention d'entamer rapidement les négociations avec les États-Unis, en vue de présenter le plus tôt possible un accord prêt à être signé. Économiquement parlant, l'accord envisagé est l'accord commercial le plus étendu jamais négocié.